

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MARS 2011**

Délibération  
n° 2011.03.042

**Ecole Nationale du  
Jeu et des Médias  
Interactifs  
Numériques :  
approbation du  
nouveau plan de  
financement**

**LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

**Secrétaire de séance** : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**Excusé(s)** :

Françoise LAMANT



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011****DELIBERATION  
N° 2011.03.042**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****ECOLE NATIONALE DU JEU ET DES MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES : APPROBATION  
DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

L'opération de construction de l'Ecole nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN) est inscrite au contrat de projets Etat - Région (CPER) 2007-2013, plus précisément à son article 3 qui vise à développer la compétitivité, l'attractivité et la lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Poitou-Charentes.

En mai 2010, le site du Nil a été retenu pour accueillir, après réhabilitation, les locaux de cette école. Dans le souci d'optimiser les investissements, et en cohérence avec le campus de l'image, une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat au bénéfice du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis a été conjointement proposée au Département, à la Région, au GrandAngoulême et au SMPI.

Cette possibilité a été confirmée par M. le Préfet de Région par courrier du 15 novembre dernier. Elle implique une modification de la clé de financement, qui intègre désormais une participation du SMPI.

Le plan de financement initial, tel que prévu au Contrat de Projet Etat Région approuvé par délibération n°432 du conseil communautaire du 20 décembre 2007, était le suivant :

Coût total en €	Etat	Europe	Région	Département	GrandAngoulême
6 000 000	2 050 000	200 000	2 000 000	875 000	875 000

Les nouvelles dispositions conduisent à présenter un plan de financement modifié comme suit :

Coût total en €	Etat	Europe	Région	Département	GrandAngoulême	SMPI Magelis
6 000 000	2 050 000	200 000	1 708 000	-	584 000	1 458 000

Au titre du SMPI, les participations des collectivités se répartissent de la manière suivante :

- Département : 874 800 €
- Région : 291 600 €
- GrandAngoulême : 291 600 €

La contribution du GrandAngoulême s'élève ainsi à 584 000 + 291 600 = 875 600 €, ce qui reste conforme au niveau de participation initialement prévu (875 000 €) dans le Contrat de Projet Etat Région.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mars 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le futur avenant au CPER actant ce nouveau plan de financement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>06 avril 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>06 avril 2011</b>